

Eric Wuithier

Intelligence Artificielle

Et si elle venait à détruire
notre modèle
socio-économique ?

Étude

Juin 2023

**La folie c'est de
continuer à faire
la même chose
et d'en espérer
des résultats
différents**

**La France
affronte des
tourmentes et
des périls qui
imposent de
voir les choses
autrement**

**L'intelligence artificielle sera d'ici quelques années
une réalité qui va bouleverser comme jamais
la réalité de notre vie.**

**Elle va nous imposer de repenser tous les équilibres
sur lesquels nous avons fondé notre société
depuis la Seconde Guerre mondiale**

**Le Revenu Sociétal peut être un véhicule
financier capable d'induire un nouvel équilibre
susceptible d'améliorer la vie des Français et
d'affronter les méga défis qui nous menacent**

Sommaire

	Pages
Prologue.....	9
Chapitre I – Plantons le décor	11
Intermède – Alors que faire ?	23
Chapitre II – Présentons le Revenu Sociétal.....	25
Chapitre III – Caractéristiques du Revenu Sociétal	29
Chapitre IV – Application chiffrée	35
Chapitre V – Que faire avec l’IA ?.....	53
Conclusion – Une perspective formidable	57
Annexes	63

Prologue

Beaucoup de livres, d'articles de presse et de reportages dans les médias audiovisuels ont déjà été consacrés à l'émergence de l'Intelligence Artificielle, avec des points de vue plus ou moins alarmistes ou optimistes.

A priori, un sujet n'a pas été abordé dans toutes ces communications.

Il s'agit de l'impact de celle-ci sur le modèle social et économique de la France.

Cette étude a pour objet de combler ce manque et de montrer que l'Intelligence Artificielle pourrait avoir un effet désastreux sur ce qui nous caractérise, depuis des décennies, à savoir notre modèle socio-économique auquel nous tenons tant.

En effet, si ce modèle était financièrement solide, et s'il induisait une dynamique économique que beaucoup nous envieraient, le risque pourrait être amoindri.

Malheureusement, il n'en est rien, et si nos gouvernants n'agissent pas, malgré les alertes récentes, dans peu de temps, l'Intelligence Artificielle pourrait nous amener dans une situation ingérable.

Cette étude ne veut pas simplement en rester à ce constat, elle a aussi pour objet de démontrer qu'il est possible d'agir avant la catastrophe, en simplifiant et en rénovant notre modèle socio-économique, grâce à la mise en place d'un nouveau vecteur financier :

Le Revenu Sociétal

Chapitre I

Plantons le décor

1– Quel est l'état actuel de notre modèle socio-économique ?

Commençons par notre modèle social

Notre système d'aides et de protection sociale coûte vraiment très cher. Ce coût représente 818 milliards d'euros, sans compter les aides actuelles pour lutter contre l'inflation, soit un montant quasiment équivalent au Smic qui pourrait être versé à tous les Français majeurs sans coût additionnel.

Il est d'une complexité insupportable, et ne contribue que très partiellement à réduire la pauvreté, tout en provoquant du mécontentement, jusqu'à de la colère, lorsque les pouvoirs publics s'avisent à en réduire le coût, et donc le niveau des prestations, pour des raisons d'assainissement des finances publiques.

Tous ces éléments brièvement rappelés indiquent que ce système est maintenant arrivé à bout de course, parce que tous les facteurs qui ont concouru à son émergence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, puis à son développement, ont tous évolué.

À titre illustratif, les éléments suivants peuvent être mentionnés :

- Les allocations familiales cherchent à stimuler les foyers à avoir plus de deux enfants.

Aujourd'hui, la réalité n'est plus la même. Les foyers ont des enfants de plus en plus tard et maintenant beaucoup de jeunes ménages ne veulent pas d'enfants du fait des risques climatiques et écologiques, voire économiques.

Il devient donc impératif de stimuler la première naissance et de favoriser les autres naissances jusqu'au troisième enfant inclus.

Au-delà, il ne faudrait plus encourager les naissances supplémentaires qui induisent plus une volonté d'assistanat, sans perte cependant pour ces ménages par rapport à la situation actuelle.

- Le nombre de cotisants à la retraite vis-à-vis du nombre de retraités s'est effondré et continuera à baisser dans les années à venir.

La réforme actuelle des retraites a rallongé la date de départ à la retraite à 64 ans, induisant une véritable colère nationale de la part des actifs. Il n'est pas du tout sûr que cette loi règle définitivement la question de son financement.

Ce qui est sûr en revanche, c'est la récente dégradation de la notation de la France par l'agence de notation Fitch, inquiète du contexte social, politique et économique engendré par cette loi, risquant d'empêcher le gouvernement de faire d'autres réformes nécessaires pour améliorer la situation financière de la France.

Enfin, sur le même sujet, est-il encore crédible de s'arc-bouter à la notion de solidarité intergénérationnelle qui faisait pleinement sens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale alors que maintenant c'est plutôt l'individualisme dans notre société qui prévaut, ce qui est tout à fait triste !

- Le RSA et l'ASS sont des formules d'aide qui laissent malheureusement durablement les personnes dans cette formule d'assistanat, sans contrepartie. Le RSA concerne 2 millions de foyers et ce nombre a progressé de 50 % depuis 2008.

Le rapport 2022 de la Cour des comptes indique que le système fonctionne très mal, car :

- 30 % des personnes renoncent à en bénéficier
- 60 % des bénéficiaires n'ont pas d'accompagnement
- Le système ne permet pas de sortir de la pauvreté
- Le taux de retour à l'emploi n'atteint pas 4 %

Même s'il n'y a pas de statistiques, il est probable qu'un nombre non négligeable de bénéficiaires cherchent à s'en sortir par du travail dissimulé.

Si enfin notre système de protection sociale avait le moindre effet sur le « bonheur » des Français, ou créait un sentiment de privilège vis-à-vis d'autres pays, la question de le changer pourrait se poser.

Malheureusement sur le plan du « bonheur » la France se traîne dans la dernière partie des pays de l'OCDE depuis que cette notion est mesurée. Par ailleurs, notre système est tellement installé dans ses caractéristiques, qu'il est plutôt considéré par ses bénéficiaires comme une utilité, au même titre que l'eau, le gaz et l'électricité !

Une illustration de cette perception se matérialise par exemple avec la résistance de certains à conditionner le versement du RSA à la recherche effective d'un emploi ou à un effort de formation

En résumé, ces constats montrent que notre modèle social :

- *Coûte très cher et pourtant ne réduit pas la pauvreté,*
- *S'est totalement banalisé,*
- *Ne correspond plus aux attentes et changements,*
- *Ne met plus en valeur la notion de droits et de devoirs des citoyens.*

Le contexte macro-économique

Sur un plan macro-économique, la France n'arrive pas à sortir de ses difficultés :

- Une balance commerciale trop fortement négative depuis des décennies (164 milliards en 2022), qui appauvrit notre pays, et qui induit un bilan écologique dramatique.
- Des déficits de l'État ne se résorbant pas, et même continuant à progresser (quasiment 3 000 milliards d'euros), malgré les injonctions de l'Union Européenne, de la Cour des Comptes et du FMI.

- Un taux d'endettement annuel de la France passé au-dessus de 3 %, qui devrait impacter le budget de l'ordre de 50 milliards d'euros, soit 10 milliards de plus que celui de la transition écologique.

Mais il y a plus inquiétant !

C'est en toute certitude l'incapacité pour la France d'effectuer des investissements massifs afin de traiter de façon urgente les risques majeurs qui se profilent maintenant tels que :

- Le réchauffement climatique,
- Le nouveau mix énergétique à établir,
- La lutte contre la pollution,
- Le réarmement de nos forces militaires pour être crédibles face à une guerre de haute intensité
- La remise à niveau de l'ensemble de nos services publics, etc.

Bruno Le Maire a indiqué récemment qu'il fallait mettre au moins 80 milliards d'euros chaque année, au-delà de ce qui est déjà fait, pour y arriver.

Sauf à nous endetter encore plus, nous n'avons pas ces ressources financières.

Nous manquons réellement de moyens non seulement pour traiter le présent, mais surtout pour nous prémunir contre un avenir très assombri

Les entreprises

Sur le plan des entreprises du secteur privé, les éléments suivants perdurent malgré les efforts réalisés ces dernières années pour alléger la fiscalité et rendre plus attractifs les investissements étrangers :

- Poids excessif de la masse salariale (salaires+charges sociales) qui représente de 30 % à 80 % des dépenses d'exploitation selon les types d'activité.

- Difficulté à produire de façon compétitive et avec des marges satisfaisantes.

La réduction Fillon des charges patronales pour les salaires, allant du SMIC à 1,6 fois celui-ci, n'empêche toujours pas les « patrons » de considérer que les salaires coûtent toujours trop cher.

Cela a favorisé d'une part le développement de l'embauche d'auto-entrepreneurs (qui sont en fait souvent soumis totalement aux décisions de l'entreprise), et, d'autre part, l'arrêt de l'ascenseur social, ainsi que le refus d'une indexation des évolutions de salaires sur la progression du SMIC.

La santé des entreprises a été préservée durant la crise du Covid et s'est sans doute améliorée depuis plusieurs années, mais tout cela reste cependant bien fragile.

La guerre en Ukraine a induit des difficultés nouvelles, dont nous nous serions bien passés, alors que nous sortions à peine de la pandémie.

Les employeurs du secteur public

Pour ceux-ci, la situation n'est pas meilleure et se traduit par :

– Un poids excessif de la masse salariale ayant poussé des gouvernements à vouloir réduire le nombre de fonctionnaires, avec pour conséquences :

- La désertification des zones rurales,
- Une mauvaise qualité et rapidité des actions de service public
- Une insécurité croissante dans des zones urbaines où elle était présente, du fait de la disparition de la police de proximité voulue par Nicolas Sarkozy

– Un blocage durable du point d'indice des rémunérations, venant il y a peu d'être débloqué du fait de l'inflation, entraînant :

- Une démotivation profonde et durable des personnels hospitaliers et de l'enseignement du fait de leurs conditions de travail et de l'insuffisance de leur rémunération.
 - Des difficultés à attirer des candidats pour devenir policiers, praticiens hospitaliers, enseignants alors que les démissions s'accélèrent.
- Une insuffisance des investissements dans l'informatisation et la modernisation des activités, engendrant des lourdeurs administratives qui débordent même sur le travail d'agents ou de fonctionnaires qui devraient plutôt exercer leur mission de service public au contact des citoyens.

*L'état de notre administration est devenu plus que préoccupant,
à tel point que la notion même de service public,
si belle en elle-même, devient un vrai calvaire
pour nombre de citoyens.*

La vie sociale et démocratique

Cette dimension qualitative est devenue plus que préoccupante. Elle se traduit notamment par :

- Une défiance de plus en plus grande des citoyens vis-à-vis du monde politique, matérialisée par des abstentions de plus en plus massives aux élections.
- Un dialogue social très difficile, voire bloqué, entraînant des grèves à répétition.
- Des réseaux sociaux qui se dévoient en colportant des « fake news » et des visions complotistes des situations.
- Des violences qui s'expriment à la place de contestations.

*Notre démocratie souffre
risquant d'amener les partis extrémistes au pouvoir,
et plus particulièrement le Rassemblement National.*

Toutes ces considérations sont une synthèse de faits et situations parfaitement connues.

*En les regroupant, il est mieux possible d'en comprendre globalement les effets,
d'en tirer des conclusions,
et de voir qu'il y a une vraie nécessité à agir.*

2– L’arrivée de l’Intelligence Artificielle

Si depuis quelques mois, l’Intelligence Artificielle fait parler d’elle, c’est qu’elle est passée de l’état de recherche à l’état d’expérimentation.

C’est aussi parce que des notoriétés se sont émues de son évolution si rapide, qui laisse à penser que celle-ci entrera maintenant très vite dans nos vies

L’intelligence artificielle en quelques phrases

L’intelligence artificielle est aujourd’hui l’aboutissement de nombreuses recherches qui se sont développées depuis au moins une vingtaine d’années.

Elle a pour objet de reproduire des comportements humains tels que le raisonnement, la planification et même la créativité.

Son principe est de pouvoir accéder à des données quantitatives et qualitatives, mais aussi à des raisonnements, démonstrations, recherches, etc. de façon quasiment illimitée, lui permettant de produire des « contenus » sur tout type de sujet, mais aussi de faire des diagnostics de situations et de proposer des solutions ou des remèdes à celles-ci.

Bien entendu pour cela, elle utilise l’informatique, associée à d’autres vecteurs tels que des caméras pour percevoir l’environnement, et ainsi effectuer les actions appropriées.

Ses évolutions les plus récentes lui permettent de développer de façon autonome ses connaissances et de faire preuve de créativité.

Certaines recherches essayent même de lui faire acquérir des sentiments, mais pour le moment on est encore loin du compte.

Quels bénéfices en retirer ?

L'intelligence artificielle a déjà fait l'objet d'écrits récents relativement nombreux tant en France qu'à l'étranger avec la mise en avant de nombreux bénéfices tant dans le domaine de la santé, des transports, des services publics, de la sécurité pour ne citer que ces exemples.

Les médias se sont aussi mis de la partie, en montrant des performances exceptionnelles que certaines IA sont arrivées à produire.

De toute évidence, par sa puissance de traitement et d'analyse, l'Intelligence Artificielle va introduire des gains de productivité colossaux dans des domaines intellectuels scientifiques, administratifs, commerciaux qui, jusqu'à présent, étaient protégés.

Faut-il s'en inquiéter ?

Il est parfaitement légitime de s'inquiéter de l'arrivée prochaine dans notre société de l'Intelligence Artificielle, car elle va changer profondément et à brève échéance nos habitudes et manières de faire.

Il est, en revanche, totalement illusoire de vouloir bloquer ou retarder son apparition opérationnelle.

Cependant, au niveau de l'Union Européenne, des applications nocives de l'Intelligence Artificielle, comme la possibilité de faire de la reconnaissance biométrique de masse, la notation de personnes selon leur comportement, la création et la diffusion de « vidéos deepfake » font l'objet de possibles futures interdictions.

Mais n'oublions pas que la découverte de la fusion nucléaire n'a pas permis d'empêcher la production de la bombe atomique.

Face aux effets de l'intelligence artificielle, la meilleure attitude serait plutôt de s'y préparer et d'en tirer des conséquences pratiques, par le biais de nos instances politiques.

Voyons maintenant les effets possibles de l'IA sur notre modèle social

Effets sur l'emploi

Une étude récente a indiqué que d'ici 5 à 7 ans, 300 millions d'emplois dans le monde seront en toute certitude supprimés. Elle surévalue peut-être le risque, pour créer un choc psychologique, mais il est certain que des pertes d'emplois vont s'accélérer rapidement.

Certes, par le passé, nous avons vécu de nombreuses suppressions d'emploi dans l'industrie, du fait de la suppression ou de la délocalisation d'activités.

Celles-ci ont produit un chômage durable dont il est encore difficile de sortir, malgré les bons chiffres depuis quelques mois.

Mais la prévision découlant de l'installation de l'Intelligence Artificielle est indéniablement du jamais vu.

Cette fois-ci, **ce seraient les fonctions qualifiées, et très qualifiées qui seraient impactées**. Ainsi, pour la première fois depuis la première révolution industrielle, une évolution technique ou technologique ne concernerait pas ou très peu les fonctions non qualifiées.

En effet, l'intelligence artificielle ne devrait pas ramasser les ordures ménagères, ni même réparer une plomberie défectueuse, ou encore procurer des soins infirmiers, pour illustrer de façon un peu triviale cette affirmation.

Mais n'oublions pas cependant qu'au Japon des robots commencent à agir dans des restaurants.

En revanche, elle pourrait réduire très fortement le besoin pour des fonctions « intellectuelles » comme les juristes, les journalistes, les assistants administratifs, etc.

De même dans le secteur public, beaucoup de postes administratifs, d'étude ou même de contrôle et des métiers spécialisés dans l'Hôpital, l'enseignement, la justice, les finances pourraient être supprimés, avec même une vraie possibilité d'amélioration de la qualité de service.

Effet sur les prestations sociales

A priori, deux aspects principaux peuvent être évoqués.

- Le premier concerne le chômage

À la différence des conséquences provoquées par l'informatisation et la robotisation des entreprises, l'IA ne devrait créer que peu d'emplois nouveaux.

Elle risque même d'empêcher toute reconversion des chômeurs qualifiés et très qualifiés vers d'autres métiers, car l'accès à ceux-ci demanderait trop de temps, et même pourrait s'avérer impossible du fait des compétences exigées.

D'autre part, il serait plus qu'improbable que ces chômeurs acceptent des emplois de plus faible qualification, donc moins bien rémunérés.

L'indemnisation du chômage en conséquence coûterait plus cher qu'aujourd'hui, et les recettes de l'Unedic risqueraient d'être très insuffisantes, car les cotisations patronales porteraient essentiellement sur des bas salaires. qui eux seraient préservés et qui cotisent peu..

– Le second porte sur les autres aides sociales

Dans la mesure où le nombre d'emplois d'agents de maîtrise ou de cadres baisserait dans beaucoup d'entreprises, il est à peu près certain que les cotisations salariales et patronales ne suffiraient plus financer pour notre protection sociale dans son intégralité.

Il semble irréaliste, dans ce cas, de demander à l'État d'assurer un financement de remplacement

Effet sur les formations supérieures

De façon générale elles servent à préparer les étudiants à exercer un métier.

Dans la mesure où l'Intelligence Artificielle pourrait réduire considérablement nombre de débouchés, il faudrait repenser fondamentalement tout notre système d'enseignement supérieur.

Effets d'ordre psychologique et social

Depuis toujours les métiers intellectuels nécessitant des compétences approfondies dans des domaines scientifiques, juridiques, financiers, sociologiques, ont été considérés comme plus valorisants que les métiers manuels.

D'une certaine manière, l'Intelligence Artificielle permettrait l'émergence d'une certaine « revanche » de ces derniers vis-à-vis des métiers intellectuels.

L'un des axes de matérialisation de cette revanche pourrait se faire à travers les salaires qui pourraient augmenter fortement, car les employeurs améliorant considérablement leur productivité, pourraient difficilement résister à la partager sur le plan salarial.

Un autre point dans ce domaine serait la question de l'occupation du temps libre de nombreux ex-salariés qualifiés,

*Tous ces aspects en eux-mêmes donnent le vertige,
d'autant que la dégradation risque de se produire rapidement.*

*Ainsi, l'arrivée de l'Intelligence Artificielle
dans un système socio-économique dégradé,
pourrait engendrer son explosion !!*

Intermède

Alors que faire ?

Face à une telle perspective, et compte tenu du temps nécessaire qu'il faudrait pour rénover notre modèle socio-économique et financier, il est indispensable de démarrer très vite les réformes :

- Dans un premier temps en simplifiant et en consolidant l'assise financière de notre modèle actuel.
- Puis, dans un second temps, en y intégrant les implications générées par l'Intelligence Artificielle.

Le vecteur financier sur lequel va se développer toute ma démonstration, je l'ai nommé :

Revenu Sociétal

Chapitre II

Présentons le Revenu Sociétal

1– Définition

Le Revenu Sociétal serait un vecteur financier qui concernerait tous les acteurs de la vie économique, tous les services publics et toutes les personnes majeures, quelle que soit leur situation familiale, et sociale.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, nous avons aujourd’hui dans notre modèle social des embryons de Revenu Sociétal.

- Certains sont ciblés sur des situations particulières et portent sur des durées variables telles que le RSA, les APL, les bourses versées aux étudiants, le minimum vieillesse, les indemnités de chômage.
- D’autres, sont plus ponctuels, comme la prime de rentrée scolaire, la prime de Noël, ou encore les aides à l’achat de véhicules électriques, le chèque énergie, etc.

2– Quelle serait sa vocation ?

Le Revenu Sociétal aurait pour vocation à remplacer totalement, ou réduire en partie, la majorité des aides et de la protection sociale actuelle, en proposant ainsi à l’ensemble des Français majeurs et autonomes un système plus simple à comprendre et à chiffrer.

Il serait bien entendu exprimé en valeur nette de toute taxe, impôt et cotisation.

Cependant, après sa mise en place, certaines protections sociales se poursuivraient, telles que, l’assurance maladie, les retraites complémentaires et l’allocation chômage au-delà du Revenu Sociétal.

Parce qu’il remplacerait une grande partie des aides et la protection sociale en vigueur, il serait aussi un moyen qui permettrait de redonner de la signification à deux valeurs importantes malheureusement aujourd’hui perdues :

- La solidarité, plus élargie que la solidarité intergénérationnelle, promue par notre système de retraite par répartition.
- Les droits et les devoirs que chaque citoyen se doit d'équilibrer.

3– Quels seraient ses objectifs ?

À partir des constats effectués au chapitre précédent, il m'a semblé urgent de chercher une réponse globale permettant de dégripper le système, d'ouvrir des possibilités de vivre mieux, et de présenter des perspectives plus radieuses à nos enfants et petits enfants.

Cinq objectifs, tous aussi importants les uns que les autres peuvent être mis en évidence :

– **Le premier** est de donner aux entreprises du secteur privé de meilleures marges nettes en réduisant leur masse salariale, sans pour autant réduire les revenus des salariés.

Ce premier objectif pourrait induire la ré industrialisation de notre pays entraînant en conséquence une baisse de nos importations et un meilleur bilan carbone de nos activités et de notre consommation.

– **Le second** est de simplifier, autant que faire se peut, notre système d'aides et de protection sociale, et de responsabiliser chaque adulte aux devoirs qui lui incombent en vivant dans la société française qui propose ce Revenu Sociétal.

Cette simplification permettrait de ne plus laisser de côté comme aujourd'hui nombre de citoyens normalement bénéficiaires d'aides et qui ne cherchent pas à les obtenir parce que la processus administratif est trop complexe.

– **Le troisième** est d'octroyer des revenus à des catégories de personnes qui, aujourd'hui, ne sont pas reconnues (mères au foyer, femmes aidant leurs époux dans leurs affaires, mais non rémunérées, etc.), et de sortir au bon rythme d'autres personnes vivant dans la précarité.

- **Le quatrième** est de donner un meilleur pouvoir d'achat à une majorité de Français qui souffrent de l'inflation et de la croissance des coûts fixes qui pèsent de plus en plus sur leur budget.
- **Le cinquième** est d'apporter à l'État et ses institutions des marges de manœuvre financières substantielles, leur permettant de se désendetter, mais aussi d'avoir suffisamment de ressources pour investir dans des réponses aux méga défis qui nous menacent.

4– Comment serait-il financé ?

Le Revenu Sociétal serait financé sous forme d'une contribution, et sans impôt supplémentaire, par tous les employeurs du secteur privé, qu'ils soient une entreprise ou des employeurs individuels, et aussi ceux du secteur public.

Si cette contribution peut a priori apparaître comme «une taxe supplémentaire», en fait, elle viendrait se substituer à des cotisations sociales qui ne seraient plus payées par les employeurs, du fait de la réduction du coût de leur masse salariale.

L'idée aussi, serait que cette contribution soit suffisante pour couvrir plus que le coût du Revenu Sociétal, afin de donner des marges de manœuvre significatives à la caisse gérant le Revenu Sociétal lui permettant ainsi d'effectuer des actions complémentaires économiquement et socialement utiles ou nécessaires.

*Ainsi le Revenu Sociétal mériterait bien son nom,
car ce seraient les actifs de notre pays qui, par leur travail,
permettraient son émergence via les entreprises
et son versement à toutes les personnes majeures.*

Chapitre III

Caractéristiques du Revenu Sociétal

Pour être une réponse valable aux objectifs précédemment explicités, le Revenu Sociétal devrait répondre à deux contraintes :

- **La première** serait de ne pas augmenter le poids de la fiscalité et des prélèvements sociaux.
- **La seconde** de chercher à faire un maximum de gagnants au niveau des foyers et des entreprises.

*La réalisation des objectifs précédents
et le respect de ces deux contraintes peuvent sembler irréalistes.*

*Cela est bien compréhensible si l'on ne change rien
au cadre actuel.*

*C'est la raison pour laquelle, la seule manière d'y arriver
est de sortir de ce cadre.*

1– Comment sortir du cadre ?

Le principe que j'ai utilisé consiste à faire du Revenu Sociétal un vecteur financier venant réduire le salaire net des salariés ou le revenu net des autres actifs.

Annoncée brutalement comme cela, cette proposition est inacceptable.

En revanche, elle peut le devenir si l'on ajoute que :

– **Pour les actifs**, la réduction du revenu net serait compensée totalement par le versement du Revenu Sociétal, qui serait en quelque sorte un « salaire » indirect auquel contribuerait l'employeur.

Par ailleurs, le salaire net restant étant plus faible, une fois le Revenu Sociétal mis en place, sa valeur brute cotiserait moins en valeur abso-

lue aux charges salariales, et ainsi le système procurerait une augmentation additionnelle des revenus.

– **Pour les employeurs**, la réduction du salaire net engendrerait un gain substantiel sur leur masse salariale, ce qui permettrait de financer le coût du Revenu Sociétal d'un montant supérieur à celui-ci, mais inférieur au gain opéré globalement sur la masse salariale.

In fine, cette pratique améliorait leur marge nette.

La contribution plus importante au Revenu Sociétal des employeurs permettrait ainsi de verser ce revenu à des étudiants (remplaçant ainsi les bourses), aux personnes qui ne sont pas reconnues pour leur activité (mères au foyer ou femmes aidant leurs époux) et aux retraités pour ne citer que ces exemples.

Il viendrait aussi en remplacement total ou partiel de prestations sociales telles que la retraite de base, le RSA, les APL, les indemnités chômage.

Cette même pratique, appliquée à l'État et ses institutions, permettrait d'alléger aussi le poids de leur masse salariale et de laisser des marges financières bien utiles.

En résumé, cette manière de faire permettrait de débloquer le système en injectant des ressources financières supplémentaires, et, en quelque sorte, « mettrait de l'huile dans les engrenages »

2– Quelles conséquences ?

Elles seraient bien entendu plus ou moins importantes selon la valeur du Revenu Sociétal envisagé.

– **Conséquences de mécanique purement financière**

- La première, la plus évidente, est l'apparition d'un manque à gagner sur les cotisations sociales du fait de la réduction du salaire net (ou du revenu net) des actifs.

Cette constatation est très ennuyeuse, si l'on s'en arrête là, mais, si l'on arrive à démontrer que les prestations versées (pour le chômage ou encore les arrêts de travail par exemple) seraient supprimées ou réduites fortement du fait du versement du Revenu Sociétal, la baisse des cotisations, ne serait plus forcément un problème insurmontable.

Si par ailleurs, du fait de l'amélioration sensible de la marge nette des entreprises, la réduction des cotisations patronales sur les bas salaires, dite réduction Fillon, était supprimée, il y aurait là une source de cotisations retrouvée.

- La seconde consisterait à dire que les rentrées de l'impôt sur le revenu seraient plus faibles puisque les salaires seraient plus faibles.

Cette remarque peut être vraie, mais en changeant les taux d'imposition par seuil, et en augmentant le dernier taux à 50 % ou même 55 % (Rappelons que jusqu'en 1986 il était de 60 %) il serait possible de supprimer quasiment ce manque à gagner.

Pour ces conséquences, je m'en suis tenu à celles qui découlent directement de l'approche.

Il y aurait cependant aussi des conséquences indirectes positives, mais moins immédiates qu'il faudrait aussi prendre en compte, mais qui sont plus difficilement chiffrables telles que :

- L'augmentation des rentrées de l'impôt sur les sociétés du fait de l'amélioration des marges des entreprises.
- L'augmentation des rentrées de TVA du fait d'un meilleur pouvoir d'achat des personnes.

- Conséquences psychologiques

- La première serait de dire que les salariés ne seraient pas motivés à travailler du fait d'un salaire faible.

Sur ce point, il y a effectivement un risque, mais rappelons que quand nous sommes passés très anciennement des anciens francs aux nouveaux francs, puis au début de l'an 2000 des francs aux euros, il y a eu exactement le même effet.

Il a fallu accompagner ce dernier changement pendant plusieurs années, pour montrer qu'au fond rien ne changeait (Même si certains pensent que cette dernière évolution s'est traduite par une certaine inflation).

- La seconde découlerait de la nécessité d'une refonte complète de tout notre système de protection sociale.

Lorsque l'on voit la crise majeure générée par la réforme des retraites, qui n'est qu'un seul élément du dispositif de protection sociale, réussir une transformation aussi importante que celle qui serait induite par le Revenu Sociétal, nécessiterait obligatoirement la garantie que la quasi totalité des foyers n'aurait rien à y perdre, mais au contraire tout à y gagner.

Si cependant des cas de foyers perdants apparaissaient, il faudrait soit mettre en place avec eux les moyens de revenir à une situation gagnante (retour à l'emploi par exemple) avec un accompagnement pour réussir, soit assurer un complément exceptionnel, mais limité dans la durée.

– Conséquences démocratiques

La mise en place du Revenu Sociétal devrait se faire en activant tous les leviers susceptibles de redonner du sens à notre démocratie.

Il est possible à ce stade d'évoquer :

- La création d'un conseil citoyen travaillant sur les caractéristiques du Revenu Sociétal, et sur les propositions du gouvernement concernant celui-ci.

- L'activation des relations entre les partenaires sociaux pour traiter les conséquences du Revenu Sociétal sur les pratiques de rémunération en entreprise, d'abord au niveau national, puis au niveau des branches professionnelles.
- La mise au vote au parlement, sans 49,3, de lois instaurant progressivement la mise en place du Revenu Sociétal.
- L'organisation d'un référendum pour promulguer le Revenu Sociétal en tant qu'élément de notre constitution, une fois que sa mise en œuvre aura été concluante.

*Bref, tout un parcours « initiatique »
qui aura été préparé par le Président de la République
lors de sa campagne électorale, afin de stimuler l'ensemble
des acteurs sociaux, politiques, économiques et administratifs,
mais aussi les citoyens, à envisager cette transformation majeure*

*Ainsi, le Revenu Sociétal serait une magnifique occasion
pour redonner un nouveau souffle à notre démocratie, une
nouvelle envie d'entreprendre dans un avenir moins
sombre qu'il n'est perçu aujourd'hui.*

Chapitre IV

Application chiffrée

Ce nouveau chapitre a pour objectif de montrer la pertinence des points évoqués précédemment à partir d'une proposition chiffrée de Revenu Sociétal.

Elle s'appuie sur des développements plus complets qui ont été exprimés dans deux livres publiés en 2021 et 2023 ainsi que dans mon blog (ericwuithieretlerevenuuniversel.com).

Des annexes chiffrées ont cependant été placées à la fin de ce dossier pour ne pas surcharger le texte de ce chapitre.

1– Structure proposée du Revenu Sociétal

Schéma général

Le Revenu Sociétal serait constitué de deux grands éléments :

– D'une part, un Revenu de base applicable à tous les Français et étrangers de plus de 18 ans venant de l'Union Européenne.

Seuls les étudiants à la charge de leurs parents jusqu'à 24 ans seraient exclus de ce versement.

– D'autre part, des compléments venant s'ajouter au Revenu de base, et correspondant dans un premier lieu à trois situations de la vie :

- Être étudiant
- Exercer une activité professionnelle
- Être à la retraite,

Mais aussi deux autres aspects importants que la Société souhaite reconnaître :

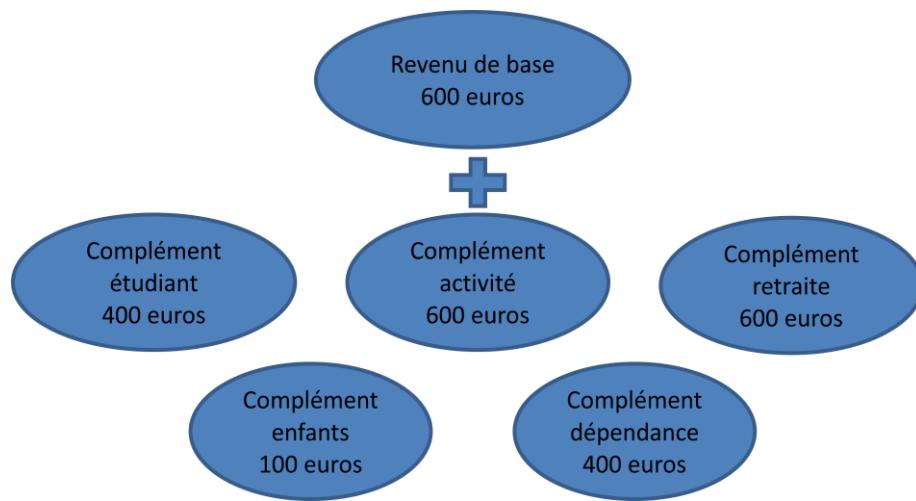
- Avoir des enfants à charge
- Souffrir d'être en situation de dépendance

Si le Revenu Sociétal fait largement sens dans le secteur privé, il est logique de se poser la question de son utilité dans le secteur public dans la mesure où les rémunérations des fonctionnaires sont garanties.

La réponse à cette interrogation est triple :

- D'une part, il n'y a pas que des fonctionnaires dans le public, mais aussi des agents qui sont plus précaires
- D'autre part, le Revenu Sociétal étant versé en valeur nette, le salarié du secteur public améliorerait son niveau de vie en payant moins d'impôt sur le revenu et en cotisant moins en valeur absolue sur le solde de sa rémunération.
- Enfin, cette mesure serait indispensable pour réduire le coût de la masse salariale de l'État et de ses institutions.

Voyons donc maintenant ce schéma :



Nota 1 : Pour les apprentis, un complément de 200 euros serait octroyé.

Nota 2 : Il est possible de considérer que ces montants, applicables sur tout le territoire, favoriseraient ceux qui vivent dans des zones géographiques où le coût de vie est plus faible.

Cette remarque est exacte, mais c'est aussi la même chose pour le Smic.

Cependant il pourrait être possible de laisser à l'initiative des communes la possibilité d'effectuer un versement complémentaire au revenu de base, si possible sous condition de ressources.

Explications sur les montants proposés

- Le revenu de base a été quasiment amené au niveau actuel du RSA pour partir avec un montant arrondi.
- Le complément étudiant a été placé à un niveau inférieur aux compléments d'activité et de retraite, car les étudiants autonomes qui en bénéficiaient peuvent avoir malgré tout une petite aide de leurs parents, et car l'apprentissage pourrait leur apporter un complément de 200 euros, les amenant au même niveau que les salariés et les retraités.
- Le complément d'activité a été placé à un niveau équivalent au revenu de base pour bien marquer l'intérêt à travailler aux actifs.
- Le complément retraite correspond à la prise d'une retraite à taux plein.
- Le complément pour enfant à charge s'applique dès le premier enfant et jusqu'au quatrième. Cependant pour encourager la naissance des trois premiers enfants il serait souhaitable de verser une prime forfaitaire dégressive de 6 000, puis 4 000, puis 2 000 euros.

Au-delà du troisième enfant, cette prime s'établirait à 1 000 euros, comme c'est à peu près le cas actuellement.

Cet ensemble viendrait encourager bien mieux qu'aujourd'hui les premières naissances

- Le complément dépendance couvre la prise en charge par un foyer d'un enfant ou d'une personne handicapée à plus de 80 %, ainsi que la dépendance des personnes âgées.

Evolution dans le temps des montants

L'inflation actuelle vient de mettre largement le projecteur sur l'érosion du pouvoir d'achat et les troubles qui en découlent, pour beaucoup de Français.

Il serait donc tout à fait logique que les montants qui auront été arrêtés pour le Revenu Sociétal soient revus à la lumière du taux d'inflation.

Cette révision pourrait être programmée une fois par an si le taux d'inflation devait être inférieur à 5 %, et deux fois par an pour une inflation supérieur.

De façon à éviter l'apparition de montants au centime d'euro près, comme c'est aujourd'hui le cas pour toutes les prestations, et ainsi maintenir une bonne lisibilité aux montants proposés, il serait souhaitable que les montants de chaque composante progressent par paliers de 20 euros minimum.

Bien évidemment, il en serait de même pour le montant des contributions au financement du Revenu Sociétal comme cela sera expliqué plus avant.

Bien entendu, ces montants ne servent qu'à ma démonstration.

Dans la réalité ils devraient être le résultat d'une négociation entre les partenaires sociaux, suivie d'un vote au parlement dans le cadre de la loi de finances.

2– Quelques règles de gestion.

- ***Pour les étrangers hors de l'Union Européenne*** en situation régulière habitant en France le revenu de base serait de 300 euros seulement au bout d'un an, et ne serait versé qu'aux actifs et pas à leur conjoint inactif.

Cette pratique serait moins avantageuse qu'actuellement (RSA de 607 euros versé au bout de neuf mois), de façon à bien marquer que le

nouveau système de Revenu Sociétal n'a pas vocation à être une « pompe aspirante à l'immigration ». Seuls les migrants ayant un statut de réfugié politique (et climatique à l'avenir) pourraient bénéficier du revenu de base à taux plein.

Cette décote marque en fait une reconnaissance de leur part de l'avantage à venir en France pour bénéficier de soins, de l'éducation pour les enfants, etc.

Elle se réduirait progressivement pour amener un revenu de base à taux plein au bout de six ans de vie et d'intégration en France. Cette proposition est indicative et ferait l'objet d'une disposition législative dans le cadre d'une loi sur l'immigration.

– **Pour les actifs**, le complément d'activité porte sur un travail à temps plein.

Pour un travail à temps partiel choisi par le salarié, ce complément se réduirait proportionnellement au temps de travail effectué. Il n'est pas en revanche augmenté en cas d'heures supplémentaires.

En cas de temps partiel imposé par l'employeur, il ne baisserait que de moitié.

– **Pour les chômeurs**, le complément d'activité serait réduit de 100 euros tous les deux mois, tant qu'un nouvel emploi n'a pas été trouvé. Il ne serait pas réduit en revanche en cas de formation de reconversion.

Par ailleurs, afin de réduire par rapport à aujourd'hui l'avantage procuré par le Revenu Sociétal sur le revenu global perçu par le chômeur (indemnité de chômage + Revenu Sociétal), comme cela ressort parfaitement dans le tableau 3 de l'annexe 6, un taux forfaitaire de 30 % sera appliqué sur le salaire mensuel brut considéré pour le calcul de l'indemnité de chômage.

– **Pour les personnes au RSA**, le complément d'activité ne serait pas attribué et le revenu de base pourrait être réduit jusqu'à 300 euros au

bout d'un an, sauf si la personne suit une formation de reconversion ou décide d'exercer une activité bénévole au moins à mi-temps.

En cas de travail dissimulé dûment constaté, le revenu de base serait supprimé tant que la personne n'aura pas régularisé sa situation. Cette mesure viendrait en ajout aux décisions pénales qui pourraient être prises en la matière.

– **Pour les retraités**, en cas retraite incomplète, c'est-à-dire avec moins de 43 ans de cotisation, une réduction de 20 % de celle-ci entraînerait une baisse de 200 euros sur le complément de retraite, jusqu'à l'annuler lorsque la réduction serait de 40 %.

Pour les veuves (ou veufs) le complément de retraite du défunt retraité serait intégralement reversé, ce qui correspond au minimum vieillesse annoncé par Emmanuel Macron.

– **Pour les femmes au foyer**

Lorsqu'elles seraient sans enfant, le revenu de base serait de 600 euros et correspondrait à une certaine reconnaissance des activités ménagères.

Dès la naissance d'un premier enfant un complément d'activité de 300 euros mensuels serait attribué.

- **Pour une situation de dépendance** il faut distinguer deux aspects :

- En premier lieu, le handicap plus ou moins profond, qui impliquerait le versement du revenu de base à tous les bénéficiaires majeurs, auquel s'ajouteraient le complément salarial si la personne peut exercer un emploi, mais aussi le complément de dépendance sous condition de ressource.
- En second lieu, les personnes très âgées qui pourraient bénéficier de ce complément jusqu'à un certain seuil de revenu à établir par les partenaires sociaux, et avec une réduction progressive jusqu'à un seuil maximal.

Quelques cas particuliers

– ***Pour les SDF*** le revenu de base serait versé à l’organisme caritatif qui les prendrait en charge, le temps que la personne se réinsère dans la vie normale.

– ***Pour les personnes en prison***, si celles-ci acceptent de prendre un travail, d’au moins 20 heures par semaine, un complément salarial de 300 euros serait capitalisé, et leur serait reversé à leur sortie de prison, de façon à faciliter leur réintégration dans la vie normale.

En revanche le revenu de base serait utilisé pour indemniser les victimes le temps nécessaire.

– ***Les salariés expatriés et les salariés frontaliers*** travaillant à l’étranger ne recevraient pas de Revenu Sociétal. Les conjoints et enfants majeurs autonomes des expatriés sans activité ne seraient pas éligibles au revenu de base. En revanche les conjoints et enfants majeurs autonomes des travailleurs frontaliers le seraient.

Tous ces éléments sont importants pour déterminer le coût annuel du Revenu Sociétal

3– Coût annuel du Revenu Sociétal

L’annexe 1 donne plus précisément le détail de ce coût.

Le coût global net du Revenu Sociétal ressort ainsi à 624,9 milliards d’euros. Ce montant est supérieur au coût des aides et protections sociales supprimées ou réduites du fait de sa mise en place, comme cela est montré dans le tableau de l’annexe 8.

Cela se justifie par le fait qu’il rétribuerait aussi des personnes qui n’ont aucun revenu actuellement (SDF, femmes au foyer par exemple), et car il améliorerait la situation financière d’autres catégories de personnes (étudiants, ou bénéficiaires d’une pension de réversion pour ne citer que ces exemples).

*Ce montant peut paraître intrinsèquement élevé,
mais il faut le comparer à son financement.*

4– Financement du Revenu Sociétal

Financement par les employeurs des secteurs privés et publics.

L’annexe 2 explicite le détail des éléments permettant d’arriver au montant global des contributions collectées auprès de l’ensemble des acteurs économiques et sociaux de la France.

Le montant global net collecté s’élèverait à 662,8 milliards d’euros

Ce montant couvrirait 106 % du coût du Revenu Sociétal

Un solde positif s’élevant à 37,9 milliards d’euros serait alors obtenu

Ainsi, la démonstration est faite que le Revenu Sociétal peut être financé sans impôts ou taxes supplémentaires

Mais le raisonnement ne peut pas s’arrêter là, car il y a possiblement des manques à gagner induits du fait de la mise en place du Revenu Sociétal

5– Les manques à gagner induits

Ceux-ci concernent trois domaines importants :

L’impôt sur le Revenu

Le Revenu Sociétal maximum s’élevant à 1 200 euros en valeur mensuelle hors compléments spéciaux (enfants à charge, dépendance), sa valorisation annuelle pour les foyers fiscaux s’élèverait à 14 400 euros par personne.

De toute évidence il y aurait un manque à gagner pour l’État.

Dans la mesure où la première tranche d’imposition démarre à 10 777 euros, le manque à gagner sur la première tranche à 11 %

porterait sur 3 623 euros soit quasiment 300 euros pour 27 millions de foyers fiscaux.

L'annexe 4 propose une analyse de la situation actuelle de l'impôt sur le revenu et de l'évolution nécessaire de son barème une fois le Revenu Sociétal mis en place, de façon à obtenir quasiment le même montant de recettes.

Ce tableau montre qu'en augmentant les taux d'imposition actuels de 1 % pour la tranche 1 puis de 3 %, 4 % et 10% respectivement sur les tranches 2 à 4, on peut arriver à combler ce manque tout en véhiculant un message social de plus forte imposition des hauts revenus, sans que celle-ci ne soit excessive.

La CSG/CRDS

La réduction de 1 200 euros sur le revenu net (pour des salariés et autres actifs) entraîne à l'évidence aussi une forte réduction des recettes de CSG/CRDS, actuellement utilisées pour réduire la dette de la Sécurité Sociale.

Comme le montre l'annexe 5, les recettes de CSG et de CRDS baissent respectivement de 47,5 et 3,2 milliards d'euros avec la mise en place du Revenu Sociétal, ce qui n'est pas négligeable.

Ce seraient donc des sommes importantes en moins, chaque année, pour contribuer au

- Financement de la Branche santé de la Sécurité Sociale par la CSG

Les dépenses de la branche santé en 2023 s'élèveront à 240 milliards d'euros.

Cela signifie que si le Revenu Sociétal avait été mis en place cette année, il y aurait en plus des 8 milliards de solde négatif entre les recettes et les dépenses, un manque de recettes supplémentaire de 47,5 milliards environ, représentant à lui tout seul près de 20 % des recettes.

Ce montant peut paraître énorme, mais en fait il peut être facilement résorbable par des gains sur divers postes qui sont explicités en annexe 5 et dont le montant global se monte à 29,5 milliards d'euros.

Il resterait ainsi 16,2 milliards d'euros à trouver, ce qui ne devrait pas poser de problèmes, car nous verrons plus loin que l'État améliorerait fortement sa situation financière et qu'alors il pourrait ne pas être nécessaire de baisser le niveau des remboursements de soin (formule alternative, si politiquement, l'État devait contribuer plus faiblement au renflouement).

- Remboursement de la dette sociale par la CRDS.

Les ressources de la Cades qui est la caisse chargée du remboursement de la dette sociale seraient ramenées alors à 15,8 milliards d'euros du fait de la réduction de 3,2 milliards d'euros des recettes de la CRDS.

Ce manque pourrait être facilement compensé par une contribution de l'État.

Le solde entre les cotisations sociales perçues et les prestations versées par certaines institutions.

Dans cet item sont traités l'Unedic ainsi que les mutuelles d'entreprise et l'ARRCO/AGIRC.

— L'Unedic

Le tableau de l'annexe 5 montre que le Revenu Sociétal venant remplacer la quasi-totalité des indemnités versées aux OETAM, seuls les cadres devraient bénéficier d'un solde d'indemnité.

In fine, la baisse des cotisations serait intégralement compensée par la baisse des prestations versées, ce qui laisserait un solde positif comme en 2022.

L'Unedic pourrait ainsi continuer à rembourser sa dette qui s'élève à 59 milliards d'euros.

– Mutuelles d’entreprise

Rappelons que ces mutuelles servent à compléter les remboursements de santé pour les salariés, mais aussi à verser des indemnités sous forme de rente ou de capital en cas de longue maladie ou de décès dans leur composante de prévoyance.

Sur ce dernier domaine, les montants versés sont assis sur la rémunération du salarié concerné.

S'il s'agit d'une rente, en cas de longue maladie, le montant versé remplacerait le salaire perçu comme c'est le cas actuellement, étant entendu que le salarié malade percevrait le revenu de base.

En revanche en cas de décès, le forfait d'indemnité versé qui, actuellement s'élève souvent à trois ou six ans de salaire, devrait alors incorporer le montant du Revenu Sociétal en complément au salaire de la personne décédée, pour maintenir un montant aussi proche que possible du montant actuel.

– ARRCO et AGIRC

Comme cela a été précisé en annexe 7 dans le tableau 2, le principe serait de maintenir exactement le même niveau de prestations versées aux retraités.

Dans la mesure où ces prestations actuellement versées correspondent à des points acquis par les retraités lorsqu'ils travaillaient, se traduisant par des montants financiers gérés par ces caisses de retraite complémentaires, l'affirmation exprimée dans la phrase précédente ne pose aucun problème, d'autant que cette institution dispose d'une réserve importante susceptible d'amortir les chocs financiers qui pourraient se produire.

La question de la retraite complémentaire devrait se poser progressivement pour les futurs retraités, du fait que les salaires ne seraient plus les mêmes, et qu'en conséquence les cotisations calculées sur la valeur des tranches A de rémunération et au-delà, définies par la Sécurité Sociale, changeraient.

Le tableau 3 de l'annexe 7 montre quel serait l'impact du Revenu Sociétal sur ce plan.

Il permet de constater que, pour les cadres cotisants, la réduction du salaire de base serait compensée par une baisse similaire du niveau de la tranche A.

Les cotisations alors versées seraient quasiment similaires à celles d'aujourd'hui, et permettraient donc d'acquérir quasiment le même nombre de points.

Cependant pour les non-cadres, la situation serait un peu différente. Les cotisations étant plus faibles, le nombre de points obtenus à l'ARRCO devrait être compensé par une valeur du point légèrement supérieure.

5– Bénéfices retirés de la démarche

Ils concernent les aspects suivants :

- La suppression de nombreuses aides et protections sociales aux personnes physiques

Le tableau de l'annexe 8 est très explicite sur ce plan en montrant que quasiment 310 milliards d'euros d'aides et de protection sociale seraient supprimés.

- Pour les entreprises

À la mise en place du Revenu Sociétal, la contribution des entreprises à celui-ci serait supérieure au montant de celui-ci et inférieure au gain opéré sur la masse salariale du fait de l'attribution de celui-ci comme l'exprime le tableau suivant :

Statuts	Gain mensuel en masse salariale	Contribution au Revenu Sociétal	Gain net
OETAM	1 644 à 2 160 euros	1 500 euros	144 à 660 euros
Cadre	2 232 à 2 484 euros	2 000 euros	232 à 484 euros

Une fois cette opération de conversion réalisée, il y aurait de plus une réduction du coût des cotisations sociales, car la cotisation à la CAF de 3,45 % n'aurait plus lieu d'être, ainsi que celle sur la CNAV de 10,45 %. (Comme cela sera expliqué plus loin).

Enfin, à ce gain s'ajoutera un coût plus faible des cotisations sur un salaire réduit.

Cette situation financièrement plus favorable devrait permettre aux entreprises de financer la suppression de la réduction Fillon sur les cotisations patronales ainsi qu'une augmentation des salaires de 100 euros bruts par mois pour rendre ceux-ci un peu plus attractifs.

L'État ayant le pouvoir de décision sur l'augmentation du Smic, cette revalorisation en salaire brut pourrait entraîner des augmentations de salaire pour les salariés OETAM payés au-dessus du Smic, mais rien n'est garanti.

Pour favoriser cette augmentation, l'État pourrait alors offrir un choix aux employeurs : Ou bien ne pas appliquer cette augmentation, mais devoir payer 150 euros par mois de contribution additionnelle au Revenu Sociétal, ou bien effectuer cette augmentation et ne pas subir cette contribution additionnelle.

In fine, une simulation de l'amélioration de marge nette engendrée par la mise en place du Revenu Sociétal permet de montrer que **les entreprises**, selon le mix des catégories salariales **pourraient gagner de 1,5 à 2,5 points de marge nette**, comme cela est calculé dans le simulateur figurant dans mon blog, sur une hypothèse de Revenu Sociétal moins généreuse.

- Pour les indépendants et professions libérales

Statuts	Gain minimum en masse salariale	Contribution au Revenu Sociétal	Gain net
Professions libérales	1 788 euros	1 700 euros	88 euros
Indépendants	1 788 euros	1 700 euros	88 euros

Le gain net apparaissant dans le tableau est un gain minimum.

À celui-ci s'ajouteraient un léger gain sur le paiement de l'impôt sur le Revenu, du fait du rehaussement du seuil d'imposition au niveau du montant annuel du Revenu Sociétal soit 14 400 euros au lieu de 10 777 actuellement.

- Pour les personnes physiques

- Sur plan financier pour les actifs**

L'annexe 6 donne, pour un nombre significatif de personnes actives et de situations personnelles et familiales diverses, le montant des gains ou pertes possibles par rapport à la situation actuelle.

De façon générale les tableaux montrent que la mise en place du Revenu Sociétal apporterait une meilleure situation financière pour la quasi totalité des personnes.

Il y a cependant des cas où certaines personnes subiraient une perte, mais souvent, il s'agit d'une volonté dans la construction même du Revenu Sociétal. Ces cas concernent essentiellement :

Les personnes au RSA. Pour celles-ci, la baisse est forte si la personne ne fait strictement rien pour sortir de sa situation, et potentiellement arrive à mieux vivre grâce à du travail dissimulé.

Les étrangers hors Union Européenne travaillant en France, de façon à éviter que le Revenu Sociétal ne soit une incitation à l'immigration.

Il y a par ailleurs d'autres aspects financiers plus indirects qui méritent d'être mentionnés :

Lorsqu'un prêt pour un achat immobilier est demandé, le revenus de base de 600 euros pour une personne seule, ou de 1 200 euros pour un couple peuvent servir à couvrir tout risque de non-remboursement.

C'est une garantie importante pour la banque qui pourrait, dans ces conditions, octroyer le prêt sans assurance, ou avec une assurance à coût minimal.

Pour les personnes divorcées, un prélèvement à la source sur le Revenu Sociétal serait opéré directement afin d'éviter les problèmes de refus de versement d'une pension alimentaire.

Sur plan financier pour les retraités

Les tableaux en annexe 7 donnent pour les retraites les montants moyens et maximum versés actuellement en valeur nette et montrent que :

- Pour les retraites de base du secteur privé, le Revenu Sociétal est largement supérieur au montant moyen de celles-ci et très proche du maximum de celles-ci.
- Pour les retraites de base du secteur public, le Revenu Sociétal ferait baisser d'environ la moitié le montant des retraites actuelles.
- Pour les retraites complémentaires le Revenu Sociétal ne devrait pas par principe faire baisser leurs montants actuels.

- Pour l'État et les Collectivités Territoriales

Cet item est important, car l'État n'arrive pas à équilibrer ses recettes et ses dépenses, et continue à faire progresser le montant de sa dette.

De même les Collectivités Territoriales se plaignent de difficultés financières depuis la suppression quasi totale de la taxe d'habitation, du fait du coût du RSA et d'autres aides qu'elles sont obligées de consentir pour aider les ménages dans le besoin depuis le développement de l'inflation.

L'annexe 8 fait un point précis sur les gains que le Revenu Sociétal pourrait permettre à ces institutions, et force est de constater que les montants obtenus sont vraiment significatifs.

**Pour l'État, le montant total des gains s'élèverait à
76,8 milliards d'euros annuellement**

Ce gain, représenterait 20,5 % du montant total des recettes fiscales et non fiscales de l'État, ou encore permettrait à celui-ci de réduire son déficit de 2022 qui s'élevait à 151,4 milliards d'euros, ce qui le ramènerait à un peu plus de 3 % du PIB (ce que nous demande l'Europe depuis toujours).

**Pour les Collectivités Territoriales le montant total des gains
s'élèverait à 21,8 milliards d'euros**

Ce montant est plus que significatif, et arrangerait bien les finances de ces institutions locales.

En d'autres termes il viendrait compenser totalement la perte de recettes engendrée par la suppression de la taxe d'habitation.

6 – Que faire des marges de manœuvre financières procurées par la mise en place du Revenu Sociétal ?

Ce dernier item est illustré en annexe 9.

Il donne un exemple de possibilités d'utilisation de ces marges de manœuvre qui, en tout état de cause, devraient être débattues dans le cadre des lois de finances annuelles et de leurs rectifications en cours d'année.

Listons en quelques-unes à titre illustratif :

– En gestion courante :

- Augmentation de salaires dans des activités publiques qui n'arrivent pas à attirer des candidatures

- Amélioration des honoraires des médecins généralistes.
 - Aides aux entreprises rapatriant des productions délocalisées
 - Meilleur équilibre du budget et début de remboursement régulier de la dette
 - Aide au développement de la recherche
- En investissements :
- Amélioration des infrastructures SNCF et développement du ferroutage
 - Travaux d'économie d'énergie, et recherche d'un bon mix énergétique avec les énergies renouvelables et le nucléaire
 - Développement de la filière à hydrogène
 - Effort supplémentaire au réarmement pour rendre la France crédible en cas de guerre à haute intensité

7 – La question de la fraude sociale

C'est un sujet qui gangrène notre société, dans des proportions sans doute assez élevées, et qui ne disparaîtra pas avec la mise en place du Revenu Sociétal.

Une estimation récente effectuée par la Cour des Comptes évalue entre 6 et 8 milliards d'euros cette fraude, qui concerne le travail dissimulé, les faux arrêts maladie, les aides indument perçues, ou encore les fausses ordonnances, pour ne citer que ces exemples.

Si, au moment de la mise en place du Revenu Sociétal un corps « d'ambassadeurs » de celui-ci, significatif en nombre, devrait être créé, afin d'aider les personnes et les entreprises à valider leurs droits et contributions au Revenu Sociétal, leur contribution permettrait déjà d'initialiser le système sur des bases à peu près saines.

Au-delà, un corps de contrôleurs, utilisant les moyens de l’Intelligence Artificielle et de mise en concordance de divers fichiers, pourrait faire une traque plus efficace aux fraudes venant tant des entreprises que des personnes elles-mêmes.

D’ailleurs, le gouvernement actuel vient de lancer un plan de lutte contre cette fraude sociale fondé sur les mêmes principes.

Chapitre V

Que faire avec l’Intelligence Artificielle ?

Le chapitre précédent a montré que grâce aux actifs, il serait possible de financer le coût du Revenu Sociétal, et ainsi de solidifier tout notre modèle socio-économique, et de donner des marges de manœuvre financières à l’État et ses Institutions.

Avec la venue de l’Intelligence Artificielle, et son action certainement destructrice d’emplois qualifiés et même très qualifiés, la question du financement du Revenu Sociétal ne devrait pas manquer de se poser.

De toute évidence, cette question du financement se poserait avec moins d’acuité qu’avec la situation actuelle, si le Revenu Sociétal venait à être mis en place avant la venue intempestive de l’Intelligence Artificielle.

Deux raisons à cela :

- La première est que le coût de la main d’œuvre cadre et celle des non-cadres qualifiés (a priori ceux qui seraient principalement touchés par la venue de l’Intelligence Artificielle), pèserait moins dans les comptes de l’entreprise qu’aujourd’hui.
- La seconde est que les cotisations sociales non versées du fait de la suppression de ces postes, seraient plus faibles en montant.

Il est donc possible d’espérer que ces deux paramètres amèneraient les entreprises à réduire plus « lentement » leurs effectifs.

C’est cette question que nous allons essayer d’adresser maintenant.

1– Rappel du coût à financer

Le coût global net du Revenu Sociétal a été évalué à 624,9 milliards d’euros.

Le financement de celui-ci s'effectuerait à raison de 662,8 milliards laissant ainsi un trop perçu bien utile de 37,9 milliards d'euros.

Perte de financement du Revenu Sociétal liée à des suppressions de postes

- Si l'on se rappelle que la contribution au Revenu Sociétal des entreprises serait de 1 500 euros par mois pour un OETAM et de 2 000 euros mensuels pour un cadre, en ne prenant que 60% du trop perçu de 37,9 milliards, la perte des emplois pourrait être amortie pour :

1 260 000 OETAM ou 947 500 Cadres.

Ce constat en lui-même est relativement rassurant, car il correspondrait à la perte respectivement de 12,6 % des emplois de salariés non-cadres payés au-dessus du Smic et quasiment 19 % des emplois cadres.

- Par ailleurs, il y aurait aussi une perte de recettes importantes pour les organismes sociaux du fait des arrêts de versements des cotisations sociales et de la CSG/CRDS, pour les postes supprimés.

Une possibilité de financement de ce manque pourrait consister à augmenter le taux applicable à la taxe sur les transactions financières.

Ce taux est actuellement de 0,3%, bien inférieur à celui qui est pratiqué au Royaume Unis (0,5%) alors que, malgré le Brexit la place financière de Londres reste très importante.

Par ailleurs cette taxe ne s'applique pas aux transactions financières effectuées dans la même journée, car Bruno Le Maire et Emmanuel Macron s'y sont opposés, alors que celles-ci sont les plus nombreuses.

Les taxer pourrait rapporter 4 milliards d'euros.

En passant le taux à 0,5% comme en Angleterre, ce pourraient être ainsi 10 milliards d'euros qui seraient être récoltés, à priori suffisants

pour compenser les pertes de cotisations et de taxes venant d'être mentionnées..

Mais le risque de pertes d'emplois pourrait être bien plus élevé.

Pour amortir ce choc supplémentaire, il serait possible d'envisager quatre formes de financement :

- La première serait de maintenir dans l'entreprise une contribution au financement du Revenu Sociétal pour tout poste supprimé.

Cette contribution serait maintenue sur une durée de un an si l'entreprise a des difficultés financières, et de trois ans si la décision de supprimer des postes est plus une question d'accélération de la compétitivité de l'entreprise qui, au demeurant, se porte bien.

- La seconde serait d'augmenter le montant de la contribution au Revenu Sociétal sur les postes restants.

Mais cette mesure pourrait avoir pour effet d'accélérer une décision de réduire ces postes.

- La troisième pourrait être de créer une taxe sur la mise en place de l'intelligence artificielle calculée sur le nombre de postes supprimés.

Cette mesure rappelle celle de Benoit Hamon qui la proposait, au niveau des entreprises ayant modernisé leur outil de production avec des robots, pour financer sa proposition de Revenu Universel en 2017.

Elle n'avait à l'époque pas permis à Benoit Hamon de convaincre les électeurs, car en fait, elle introduisait une taxe supplémentaire pour le financement d'une « couche » supplémentaire d'aide développant encore l'assistanat, et risquant de détourner beaucoup de personnes à reprendre d'une activité professionnelle.

Quel risque au niveau de l'État et de ses institutions ?

Dans la mesure où la mise en place du Revenu Sociétal permettrait de solidifier les finances publiques, il est possible raisonnablement de

penser que l'État et ses institutions seraient moins incités à faire des coupes sombres dans les effectifs.

Ce serait, bien évidemment, moins le cas si le Revenu Sociétal n'était pas mis en œuvre.

L'Intelligence Artificielle, pourrait en revanche être un moteur pour améliorer les services publics, en réduisant par exemple les délais administratifs de traitement des dossiers, ou en recherchant plus efficacement les fraudes sociales ou fiscales.

2 – Vaincre le risque d'inutilité

Outre la question financière évoquée précédemment, un autre risque social pourrait voir le jour et s'amplifier du fait de la venue de l'Intelligence Artificielle : le risque d'inutilité.

Actuellement, pour beaucoup trop de personnes, l'inactivité entraîne des dépressions, la consommation d'alcool ou de drogues, et même le trafic de stupéfiants, avec souvent à la clé de la violence.

La mise en place du Revenu Sociétal pourrait avoir comme effet d'aider les personnes sans activité à être au minimum utiles à la vie sociale, en essayant d'avoir une activité bénévole dans le cadre d'associations, de mairies ou tout autre type d'instance à vocation sociale.

Rappelons que cette activité, pour peu qu'elle représente au moins 20 heures par semaine permettrait à chaque personne de voir ajouter à son revenu de base un complément d'activité de 300 euros.

Il pourrait même être décidé de l'augmenter encore si l'activité bénévole s'effectuait à temps plein.

Ainsi, le Revenu Sociétal pourrait être un magnifique amortisseur au choc de l'Intelligence Artificielle.

Ce ne serait, bien évidemment, pas le cas si notre modèle socio-économique ne devait pas être remis en cause.

Conclusion

Une perspective formidable

L'ensemble des démonstrations et estimations qui viennent d'être effectuées montrent que la refonte totale de notre système socio-économique et financier peut s'envisager du fait des avantages financiers procurés :

- Aux Français dans leur quasi-totalité.
- Aux entreprises, car leur masse salariale se réduirait fortement.
- À l'État et ses institutions malgré les baisses de recettes spécifiquement sur la CSG/CRDS.

Soyons clairs, ces avantages financiers ne permettraient pas de régler d'un coup beaucoup de situations qui se sont établies au fil du temps comme le manque de médecins et de personnel infirmier, car leur formation va prendre du temps.

En revanche ils vont pouvoir donner des ressources aujourd'hui manquantes ou insuffisantes pour corriger les « mauvaises trajectoires »

Un nouvel élan pour la notion de solidarité

Avec le remplacement des retraites de base par le Revenu Sociétal, certains pourraient affirmer que la magnifique idée de solidarité inter-générationnelle, qui avait prévalu lors de la mise en place du système, au lendemain de la seconde guerre mondiale, allait disparaître.

Cette remarque est exacte, mais il faut savoir que beaucoup d'actifs, aujourd'hui, ne savent pas qu'en cotisant pour leur retraite de base, ils permettent aux retraités actuels de recevoir une pension.

En fait, le Revenu Sociétal tel qu'il vient d'être décrit serait une formidable occasion de rénover cette idée de solidarité, en la poursui-

vant, d'une part pour les retraités, mais aussi en l'étendant à toutes les personnes dans le besoin, et à celles qui travaillent, mais ne sont pas reconnues par une quelconque rémunération.

En effet, les actifs exerçant une activité rémunérée, en acceptant qu'une partie de leur rémunération directe soit remplacée par une rémunération indirecte (le Revenu Sociétal), permettraient à leur employeur de financer ce Revenu Sociétal au-delà de leur cas propre,

Il ne faut pas oublier aussi que depuis plusieurs années, la RSE (Responsabilité Sociales des Entreprises) a été introduite et se développe progressivement avec des objectifs, non seulement liés à des causes sociales, mais aussi à des achats responsables, ainsi qu'à des nécessités environnementales.

Le Revenu Sociétal pourrait en faire partie et ainsi, employeurs et salariés seraient tous liés par un nouveau pacte de solidarité nationale qu'il faudrait bien entendu mettre en avant lors de la mise en place du système.

La peur du changement

De tous temps, particulièrement en France, la peur du changement a été un frein aux évolutions.

Elle s'est matérialisée de différentes sortes, telles que la mise en avant du principe de précaution, ou la grogne préventive sur des réformes de la part de syndicats, voire même le complotisme.

La mise en place du Revenu Sociétal ne devrait pas échapper à ce risque et devrait se heurter à beaucoup de réticences de la part :

– **Des Français** échaudés par des décennies de transformations de leurs « avantages acquis », le plus souvent à leur détriment.

– **Des entreprises** voyant apparaître la nouvelle contribution au Revenu Sociétal, mais aussi craignant de se voir « imposer » une augmentation générale des salaires de leurs OETAM, tout en

constatant la disparition de la réduction Fillon sur les cotisations patronales.

De plus elles devraient renégocier une grande partie des règles dans les conventions collectives régissant les rémunérations (Prime d'ancienneté, rémunération des heures supplémentaires, indemnités de licenciement, etc.), mais aussi en interne (Échelle des salaires, participation et intéressement, etc.), et des négociations d'une telle ampleur ne pourraient être que longues et difficiles.

Enfin, elles se trouveraient en première ligne pour expliquer aux salariés que leurs revenus ne baissaient pas, bien au contraire.

Bref, toutes ces transformations risqueraient de détourner leur énergie de leur finalité première, à savoir développer leur activité commerciale dans un monde fortement concurrentiel.

– **Des administrations**, qui craindraient une baisse de leurs effectifs du fait de la suppression de beaucoup d'aides, mais aussi de devoir repenser totalement leurs modes de fonctionnement et de gestion.

– **Des partis politiques et des syndicalistes** qui verraient une manœuvre complexe de la part du gouvernement pour à nouveau faire baisser leurs prérogatives.

– Et même **de leaders d'opinion** qui, ayant souvent considéré que le Revenu Universel était une utopie irréaliste, pourraient penser qu'il en serait de même du Revenu Sociétal.

– Il ne faut pas oublier aussi **l'Europe et les autres instances internationales** qui pourraient y voir une expérience hasardeuse dont la France ne pourrait sortir que perdante.

Et pourtant il y a urgence à décider de changer les choses !

Dans son excellent livre « 21 leçons pour le XXI^e siècle » Yuval Noah Harari, a brillamment démontré que par le passé, toutes les Sociétés ont eu besoin de récits fédérateurs pour se construire et se développer.

Force est de constater qu'en France il n'y a plus de récit fédérateur, et que la gestion financière de notre système socio-économique créée depuis des décennies non seulement des frustrations, mais aussi une perte de confiance dans le présent et l'avenir.

Il est donc fondamental qu'un nouveau récit soit inventé et promu.

Trois clés sont importantes pour qu'un tel récit puisse voir le jour.

- La première est **qu'un homme ou une femme politique ait le courage** de se lancer dans l'aventure du Revenu Sociétal qui sera pavée d'embûches, parce qu'il (elle) aura acquis la conviction que le système actuel ne peut plus perdurer, et que le Revenu Sociétal tel qu'il a été explicité ne peut qu'éclaircir un horizon bouché et sombre dont beaucoup ont conscience, mais ne savent pas comment en sortir.
- La seconde consiste à créer **les conditions d'une confiance** avant de lancer le projet et à faire la démonstration que :

- Comme nous sommes dans une impasse actuellement, il nous faut absolument sortir d'un système qui nous tue à petit feu.
- Même si tout a changé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il est impératif de trouver une nouvelle forme de protection sociale plus sécurisante et améliorant la situation de chacun.
- La France ne peut que sortir grandie, et plus crédible jamais, vis-à-vis du monde international dans lequel nous perdons du poids et de l'influence progressivement.
- Le projet de Revenu Sociétal serait une condition pour disposer de moyens financiers importants permettant de réaliser les actions politiques et économiques qui ne sont pas à notre portée aujourd'hui et demain, si l'on ne change rien.

**Tout cela prendra nécessairement du temps
et il faudra prendre ce temps !**

– La troisième enfin, si les Français ont donné un mandat explicite au gouvernement de se lancer dans le projet de Revenu Sociétal, serait de :

- Mettre en place celui-ci progressivement, sans volonté d'avancer « à tout prix », avec une forte concertation préalable à chaque étape de mise en place.
- Communiquer par tous les moyens possibles sur l'avancée du projet.
- Créer un corps « d'ambassadeurs du Revenu Sociétal » présent un peu partout, dans les mairies, les centres d'impôts, la caisse devant gérer le Revenu Sociétal (qui pourrait être la Caisse d'Allocations Familiales), les Chambres de Commerce et d'Industrie, et dans des associations pour rassurer tous les acteurs concernés.
- Enfin promettre d'organiser un référendum pour inscrire le Revenu Sociétal dans la constitution lorsqu'il aura été bien rodé.

Tous ces points seront développés dans un troisième livre que je prépare sur le Revenu Sociétal.

Annexes

Annexe 1 : Coût du Revenu Sociétal

Annexe 2 : Financement du Revenu Sociétal

Annexe 3 : Le Revenu Sociétal et l'impôt sur le revenu

Annexe 4 : Impact du Revenu Sociétal sur la CSG/CRDS

Annexe 5 : Impact du Revenu Sociétal sur l'Unedic

Annexe 6 : Tableau des bénéfices ou pertes par rapport à aujourd'hui pour les personnes physiques

Annexe 7 : Statistiques sur les retraites

Annexe 8 : Comparatif modèle social actuel avec modèle incluant le Revenu Sociétal

Annexe 9 : Marges financières obtenues par l'État et les Collectivités Territoriales

Annexe 10 : Utilisations des marges de manœuvre générées par le Revenu Sociétal

Annexe 1

Coût du Revenu Sociétal

Tableau 1 – Coût brut annuel

Revenu de base	Effectifs	Montant annuel	Coût annuel
Français majeurs autonomes	50 000 000	7 200	432,0
Étrangers actifs hors Union Européenne	2 200 000	4 800	10,6
Total revenu de base			442,6
Compléments			
<i>Complément études</i>			
Étudiants boursiers	750 000	4 800	3,6
Apprentis	718 000	2 400	1,7
Total études			5,3
<i>Complément activité</i>			
Salariés français et européens secteur privé	17 100 000	7 200	123,1
Indépendants	3 600 000	7 200	25,9
Professions libérales	2 200 000	7 200	15,8
Agriculteurs	450 000	7 200	3,2
Salariés de la fonction publique	5 800 000	7 200	41,8
Actifs étrangers hors UE	2 200 000	7 200	15,8
Total activités			225,6
<i>Complément retraite</i>			
Retraités	17 700 000	7200	127,4
<i>Complément enfants</i>			
Naissance d'un premier enfant	350 000	3 900	1,4
Pour 2 et 3 enfants	8 400 000	1 200	10 1
Total enfants			11,5
<i>Complément dépendance</i>			
Handicapés	2 800 000	4 800	13,4
Personnes âgées	2 300 000	4 800	13,2
Total dépendance			26,8
Total Brut			839,2

Nota : Pour les étrangers actifs hors Union Européenne, le montant du Revenu de base est une estimation

Tableau 2 – Coût net annuel

Revenu Sociétal	Effectifs	Montant annuel	Coût annuel
Total Brut			839,2
Décotes estimatives			
Foyers en couple	41 000 000	3 600	147,6
Travailleurs expatriés et frontaliers	1 650 000	14 400	23,8
Autres expatriés majeurs non actifs	1 000 000	7 200	7,2
Travailleurs à temps partiel	4 000 000	3 600	14,4
Retraites incomplètes	2 000 000	3 600	7,2
Travailleurs en prison	75 000	7 200	0,5
Chômeurs (4 mois en moyenne)	3 000 000	3 900	11,7
Personnes au RSA durablement	500 000	3 900	2,0
Total des décotes			214,3
Coût net du Revenu Sociétal			624,9

Nota : La réduction sur le Revenu de base pour les foyers en couple se justifierait par le fait que les frais fixes incompressibles de logement, de charges, d'électricité, de gaz et d'eau sont partagés, à la différence d'une personne vivant seule.

La contribution qui serait alors demandée, le serait par le biais de la déclaration de l'impôt sur le revenu, où l'information est déjà demandée pour les couples mariés. Il s'agirait là de l'étendre aux couples Pacsés, et aussi à ceux qui vivent en concubinage.

Bien évidemment, pour inciter à cette déclaration, des avantages devraient être proposés :

- Le premier serait purement et simplement mécanique, car avec 300 euros de moins en Revenu Sociétal, le couple verrait son accès à la première tranche d'imposition reculer et bénéficierait ainsi d'un gain d'impôt au taux marginal applicable.
- Le second pourrait être de passer pour un couple le nombre de parts de 2 à 2,5.

Annexe 2

Financement par les employeurs du Revenu Sociétal

Tableau 1 : Gain en masse salariale pour 100 euros de réduction de salaire net

Les données de ce tableau proviennent des barèmes de cotisations sociales et de CSG/CRDS figurant dans mon blog aux pages 9 à 13

Statuts	Entreprises et organisations	État et ses institutions
OETAM	137 à 180 euros	
Cadres	186 à 207 euros	
Indépendants	149 euros minimum	
Professions libérales	149 euros minimum	
Fonctionnaires		177 euros
Agents		177 euros

Nota : Pour les salariés au Smic et jusqu'à 1,6 fois cette valeur, les cotisations patronales sont quasiment nulles puis progressent régulièrement jusqu'à atteindre le taux normal, depuis la mise en place de la loi Fillon sur le sujet.

Tableau 2 : Gain global mensuel en masse salariale pour un Revenu Sociétal de 1 200 euros

Statuts	Entreprises et organisations	État et ses institutions
OETAM	1 644 à 2 160 euros	
Cadres	2 232 à 2 484 euros	
Indépendants	1 788 euros	
Professions libérales	1 788 euros	
Fonctionnaires		2 124 euros
Agents		2 124 euros

Tableau 3 : Évaluation du montant global annuel des contributions au Revenu Sociétal

Contributeurs	Effectifs concernés	Forfaits mensuels	Total annuel
Entreprises pour les			
– OETAM	12 100 000	1 500	217,8
– Cadres	5 000 000	2 000	120,0
– Étrangers	1 800 000	1 800	38,9
– Auto-entrepreneurs	2 200 000	2 000	52,8
– Apprentis	718 000	600	4,3
Total			433,8
Etat			
Fonctionnaires/agents	2 500 000	1 800	54,0
Collectivités territoriales	2 000 000	1 800	43,2
Hôpital	1 100 000	1 000	13,2
Autres institutions	700 000	1 800	15,1
Auto-entrepreneurs	2 200 000	500	13,2
Personnes physiques			
– Rentiers	1 000 000	800	9,6
– Artistes/auteurs	250 000	800	2,4
– Cumul emploi retraite	500 000	300	1,8
Total			13,8
Indépendants			
– Professions libérales	2 100 000	1 700	42,8
– Artisans/Commerçants	1 800 000	1 700	36,7
Agriculteurs	450 000	1 600	8,6
Total général brut			674,4
Décotes (estimations plausibles)			
Salariés à temps partiel	4 500 000	200	10,8
Activités réduites des indépendants et professions libérales	390 000	200	0,8
Total des contributions			662,8

Nota 1 : La contribution de l'Hôpital est faible par rapport aux autres administrations, car sa situation financière difficile. Sa contribution au Revenu Sociétal pourrait ensuite être augmentée lorsque la situation serait assainie.

Nota 2 : les employeurs d'auto-entrepreneurs ont une contribution plus forte que les autres entreprises, pour éviter que cette formule ne se développe et permettre aussi qu'elle se résorbe.

Annexe 3

Le Revenu Sociétal et l'impôt sur le revenu

Tableau 1 : Données actuelles

Le tableau suivant mentionne les données 2023 concernant l'IR.

Tranches de Revenu	Nombre de foyers	Taux d'imposition	Montants cumulés perçus
0 à 10 777	40 023 000	0 %	0,00
10 778 à 24 478	27 023 000	11 %	45,76 milliards
24 479 à 78 570	7 023 000	30 %	78,36 milliards
78 571 à 168 994	523 000	41 %	81,51 milliards
Au-delà de 168 995	70 000	45 %	82,00 milliards
Total	40 023 000		82,00 milliards

Tableau 2 : Proposition d'évolution suite à la mise en place du Revenu Sociétal

Le tableau ci-dessous propose une nouvelle valorisation des tranches d'imposition et des taux applicables à chacune d'elles une fois le Revenu Sociétal mis en place.

Tranches de Revenu	Nombre de foyers	Taux d'imposition	Montants cumulés perçus
0 à 14 400	40 023 000	0 %	0,00
14 401 à 24 478	23 023 000	12 %	42,53 milliards
24 479 à 78 570	7 023 000	33 %	78,39 milliards
78 571 à 168 994	523 000	45 %	81,85 milliards
Au-delà de 168 995	70 000	55 %	82,44 milliards
Total	40 023 000		82,44 milliards

Nota 1 : Le nombre de foyers mentionnés en tranche 1 est une estimation correspondant à une réduction de 5 %, probablement un peu élevée, du nombre actuel de foyers dans cette même tranche

Nota 2 : La nouvelle valorisation des taux d'imposition impliquerait 270 millions d'euros de recettes en moins, mais, si l'on tient compte de l'augmentation de 100 euros par mois des rémunérations des salariés non-cadres, cet écart devrait fortement se réduire voire se résorber totalement.

Nota 3 : Les données ci-dessus ne tiennent pas compte du projet de monter à une part le premier enfant de façon à réduire le montant de l'impôt pour les familles des classes « moyennes ».

Une fois le Revenu Sociétal mis en place, cette mesure serait toujours appliquée sans effet significatif sur les recettes de cet impôt.

Nota 4 : Il pourrait être envisagé d'augmenter d'une à deux le nombre des tranches pour rendre l'impôt plus progressif, mais alors avec un effet d'au moins 4 à 5 milliards en réduction des recettes de cet impôt.

Nota 5 : En reprenant l'idée d'une réduction du Revenu de base de 3 600 euros pour les foyers vivant en couple, telle qu'elle a été décrite en annexe 1 au second tableau, les montants cumulés par tranche seraient sensiblement réduits.

Pour limiter cette réduction et encore mieux inciter les personnes à bien se déclarer en couple, le pourcentage de la première tranche pourrait passer de 12% à 15%.

Nota 6 : Dans la mesure où actuellement les dons faits par les contribuables à des organismes d'utilité publique peuvent permettre une réduction de 66% sur l'impôt sur le Revenu, il pourrait être envisagé d'ajouter la possibilité d'une contribution volontaire au Revenu Sociétal qui, elle, serait déductible à raison de 75%.

Annexe 4

Impact du Revenu Sociétal sur la CSG/CRDS

Le tableau suivant estime le montant total des revenus bruts qui baîsseraient du fait de la mise en place du Revenu Sociétal

Catégories	Effectifs concernés	Montants unitaires bruts annuels	Total annuel
Salariés			
– Salariés du privé	17 100 000	17 376	297,10
– Étrangers hors UE	1 800 000	17 376	31,30
– Fonctionnaires/agents	6 600 000	18 414	121,50
Total salariés	25 500 000		349,90
Autres actifs			
– Indépendants	1 800 000	23 606	42,49
– Professions libérales	2 100 000	23 606	49,57
– Agriculteurs	450 000	22 291	10 03
– Auto-entrepreneurs	2 200 000	23 606	51 93
– Chômeurs	3 000 000	15 454	46 36
– Artistes et auteurs	250 000	12 700	3,17
Total autres actifs	9 850 000		203,55
Retraités	8 000 000	13 500	108,00
Total général brut	53 500 000		661,45
Décote (estimation)			65 15
Total général net			596 30

Nota 1 : Les montants unitaires annuels correspondent à la reconstitution en salaire brut de la réduction de 1 200 euros mensuelle opérée sur le salaire net pour une activité à temps plein.

Nota 2 : Pour les salariés du privé, le montant unitaire a subi une décote de 100 euros pour tenir compte de l'augmentation de ce montant sur tous les salaires bruts des non-cadres, représentant 71 % des salariés du secteur privé.

Nota 3 : En ce qui concerne les retraités, seuls ceux qui ont un revenu supérieur à 15 000 euros annuels ont été considérés, car, en deçà, aucun prélèvement de CSG/CRDS n'a lieu.

Nota 4 : Une décote forfaitaire de 10 % a été opérée sur le total annuel en dernière colonne afin de tenir compte de revenus plus faibles d'actifs ayant une activité réduite (temps partiel, CDD de courte durée, démarrage d'une activité).

Le second tableau évalue à partir de ces éléments la réduction des recettes de CSG/CRDS obtenues du fait de la mise en place du Revenu Sociétal.

Catégories	Manques de revenus	CSG	CRDS
Tous salariés	349,90	22,0	1,8
Autres actifs	203,55	18,7	1,1
Retraités	108,00	9,0	0,5
Total brut	661,40	49,7	3,4
Décote	65,15	4,0	0,2
Total net	596,30	45,7	3,2

Le troisième tableau explicite pour la branche santé de la Sécurité Sociale diverses possibilités de gains par rapport aux coûts actuels, du fait de la mise en place du Revenu Sociétal.

Il faut tout d'abord indiquer que le personnel de la Sécurité Sociale est régi par le statut de droit privé.

Ainsi pour 1 200 euros mensuels de réduction du salaire net par salarié le gain unitaire sera identique à celui des autres entreprises du privé.

Par ailleurs il faudrait réduire à zéro la contribution de cet organisme au Revenu Sociétal, le temps que les comptes redéviennent positifs.

Montants en euros				
Composantes	Effectifs	Gain unitaire moyen	Contrib. par salariés	Solde annuel net en milliards
Masse salariale	145 000	2 200	0	3,8
Réduction liée à l'hôpital	1 100 000	2 124	1 000	14,8
		Salaire moyen mensuel concerné	Cotisations supplémentaires en moyenne	
Suppression Fillon	11 000 000	600	3,5 %	2 8
		Gain unitaire par jour	Gain annuel par malade	
Baisse des remboursements des Indemnités journalières de Sécurité Sociale	9 700 000	40	840	8,1
Total				29,5

Nota 2 : La réduction pour l'Hôpital concerne la masse salariale chargée.

Nota 3 : La suppression Fillon porte sur l'annulation de la baisse des cotisations patronales applicables aux salaires allant du Smic à 1,6 fois celui-ci. Le calcul est effectué bien entendu sur le salaire moyen subsistant après mise en place du Revenu Sociétal, augmenté des 100 euros d'augmentation applicables aux OETAM.

L'effectif concerné par cette mesure concerterait environ 11 millions de salariés. L'augmentation moyenne des cotisations porte uniquement sur la santé et correspond à une estimation réaliste.

Nota 4 : La base salariale nette des remboursements des arrêts maladie, au-delà des jours de carence baisserait de 40 euros par jour (1 200 euros : 30 jours). En 2022 38 % des salariés du privé comme du public se sont vu prescrire un arrêt de travail, pour une durée moyenne de 21 jours.

Par ailleurs, il pourrait y avoir un gain additionnel non chiffré ici, si l'on augmente le nombre de jours de carence, pour éviter que les salariés en arrêt de travail ne gagnent plus qu'actuellement.

La démonstration en a été faite dans mon second livre « Débats pour le Revenu Universel » aux pages 235-236.

En prenant six jours, soit une réduction d'environ 14 % des remboursements, un gain de plus de 1 milliard d'euros serait possible.

Si, maintenant l'on se place sur le plan de l'entreprise, ce serait aussi un gain significatif de masse salariale.

Annexe 5

Impact du Revenu Sociétal sur l’Unedic

Rappelons que l’Unedic est l’organisme qui verse les indemnités de chômage.

Des efforts ont déjà été faits pour réduire le coût de cette aide, avec de plus en plus de contestations de la part des partenaires sociaux.

Unedic	En 2022	Si le Revenu Sociétal était attribué
Cotisations perçues	43,6 milliards	12,4 milliards
Prestations versées	32,9 milliards	1,8 milliard
Autres coûts	6,7 milliards	6,7 milliards
Solde annuel	4,0 milliards	3,9 milliards

Nota 1 : Les cotisations perçues du fait de la mise en place du Revenu Sociétal seraient réduites à raison de 4,05 % sur 1 300 euros de salaire brut manquant.

En guise d’explication il faut partir de 1 542 correspondant à la reconstitution en brut du Revenu Sociétal net de 1 200 euros diminuée des 100 euros bruts d’augmentation des salaires, et prendre une réduction de 10 % de cet ensemble du fait du travail à temps partiel.

Nota 2 : Pour ce qui est des prestations versées, une estimation moyenne de 2,9 millions de chômeurs indemnisés en 2022 a été considérée.

En déduction, le montant moyen des prestations versées s’élève à 1 190 euros nets de CSG/CRDS correspondant à un salaire brut de 1 875 euros (Cette moyenne incluant les cadres)

Cela signifie en d’autres termes que la totalité des OETAM au chômage ne percevrait aucune indemnité et que seuls les cadres seraient encore susceptibles d’être indemnisés.

Dans la mesure où l'indemnisation moyenne mensuelle pour ceux-ci est de 2 100 euros brut, si l'on enlève 1 200 euros net de Revenu Sociétal, il ne subsisterait que 320 euros en moyenne à verser (300 euros nets x CSG/CRDS) pour environ 500 000 personnes.

Annexe 6

Tableau des bénéfices ou pertes par rapport à aujourd’hui pour les personnes physiques

Les tableaux suivants essayent d’aller aussi loin que possible dans l’estimation des gains ou des pertes obtenues par rapport à la situation actuelle, du fait du Revenu Sociétal, pour des situations classiques.

Du fait que les aides ou protections actuelles sont extrêmement complexes à obtenir et variables selon une foultitude de critères, impossibles à tous prendre en compte, les comparaisons dans ces tableaux sont nécessairement des approximations quelque peu réductrices.

Dans toute la mesure du possible, les situations évoquées sont aussi réalistes et classiques que possible.

Dans ces tableaux, aucune statistique ne permettant d’identifier les personnes seules ou en couple, selon les situations étudiées, les effectifs mentionnés sont donc les effectifs globaux.

Le premier tableau porte sur les foyers constitués d’une seule personne active étudiant ou exerçant une activité professionnelle

Montants en euros

Statuts	Effectifs	Montants actuels nets	Revenu net perçu	solde net
Étudiant boursier	750 000	528	1 000	+472
Salarié				
– Au Smic	2 000 000	1 383	1 458	+75
– Autres OETAM	10 100 000	2 000	2 152	+152
– Cadres	5 000 000	3 600	3 850	+250
Indépendant	2 100 000			
– Au plus faible		1 200	1 288	+88
– Au plus fort		7 500	7 588	+88
Prof. libérale	1 800 000			
– Au plus faible		1 300	1 388	+88
– Au plus fort		24 000	24 088	+88

Nota 1 : Les données mentionnées dans la colonne « montants actuels » sont exprimées en valeur moyenne mensuelle, sauf pour les étudiants pour qui le montant maximum de la bourse a été pris.

Nota 2 : Pour les étudiants en cas d'apprentissage, un gain supplémentaire de 200 euros peut être considéré.

Nota 3 : Pour les indépendants et les professions libérales les revenus étant très variables selon les métiers exercés, les montants actuels marquent une fourchette de revenus large en valeur médiane.

Nota 4 : 4,5 millions de foyers touchent en plus une prime d'activité d'en moyenne 181 euros et 6,6 millions de foyers touchent une aide au logement (APL ou ALS).

Ces deux aides peuvent être touchées, mais ne se cumulent pas, mais elles viennent amoindrir le solde net de l'ordre de 200 euros en moyenne.

Nota 5 : Les gains nets mentionnés pour les salariés dans le tableau n'intègrent pas les gains additionnels qui seraient obtenus du fait de l'application du barème de l'impôt sur le revenu marqué par un seuil plus élevé qu'actuellement.

Nota 6 : Pour les salariés non-cadres, une augmentation générale de 100 euros est appliquée sur le salaire brut restant après déduction du montant du Revenu Sociétal.

Par ailleurs comme l'indique mon blog en pages 30 et 31, les charges salariales passent de 22,51 % en situation actuelle à 15,91 % après la mise en place du Revenu Sociétal

Nota 7 : Pour les cadres, la situation salariale correspond à la moyenne 2023. Dans la mesure où le gain augmente encore par rapport aux non-cadres, pour des salaires supérieurs la situation serait encore plus améliorée.

Le second tableau concerne les foyers en couple dont un seul membre exerce une activité étudiante ou professionnelle.

Montants en euros				
Statuts	Effectifs	Montants actuels nets	Revenu perçu net	solde net
Étudiant boursier	750 000	528	1 400	+872
Salariés				
– Au SMIC	2 000 000	1 383	1 858	+75
– Autres OETAM	10 100 000	2 000	2 552	+152
– Cadres	5 000 000	3 600	4 350	+250
Indépendants	2 100 000			
– Au plus faible		1 200	1 588	+388
– Au plus fort		7 500	7 888	+388
Prof. libérale	1 800 000			
– Au plus faible		1 300	1 688	+388
– Au plus fort		24 000	24 388	+388
Enfants/Foyers :	8 500 000			
– Un enfant		0	100	+100,00
– Deux enfants		139,83	200	+60,17
– Trois enfants		318,99	300	-18,99
– Quatre enfants		498,15	400	-98,15
Aide pour foyers ayant à charge un handicapé	5 100 000			
– Au plus faible		250	900	+750
– Au plus fort		1 354	1 000	-354

Nota 1 : Pour les foyers si l'un des membres n'exerce pas une activité professionnelle le montant de 600 euros du revenu de base viendrait s'ajouter, ce qui compenserait largement le manque mentionné à partir du troisième enfant et bien au-delà.

Ainsi, les familles nombreuses ne seraient pas pénalisées par rapport à actuellement du fait du Revenu Sociétal

En cas de naissance d'un des trois premiers enfants, à partir du moment où le Revenu Sociétal serait mis en place, cette naissance serait encouragée par un montant forfaitaire respectivement de 6 000, 4 000, 2 000 euros, ce montant venant bonifier encore plus les données du tableau ci-dessus.

Nota 2 : Pour les familles ayant à charge une personne handicapée, la grande différence de valorisation des aides tient aux conséquences de cette invalidité.

Le revenu global perçu intègre au-delà des 400 euros prévus pour cette situation, 600 euros de revenu de base au conjoint en charge de la personne handicapée.

Le troisième tableau s'intéresse aux situations d'inactivité

Montants en euros				
Statuts	Effectifs	Montants actuels nets	Revenu net après Revenu Sociétal	solde net
Chômeur salarié	3 200 000			
Vivant seul				
– Non-cadre		820	1 200	+380
– Cadre		1 905	2 604	+699
En couple				
– Non-cadre		820	1 500	+680
– Cadre		1 905	2 904	+1 299
Personne au RSA	2 000 000			
– Vivant seule		607	600	- 7
– En couple		911	1 100	+189

Nota 1 : Pour les chômeurs, la valorisation de la situation actuelle porte sur ceux qui ont eu une activité à temps plein. Le salaire des non-cadres servant à la valorisation de l'indemnité de chômage a été estimé en valeur moyenne à 2 000 euros bruts et pour les cadres à 5 000 euros bruts.

Pour les non-cadres, il peut être ajouté à l'indemnité chômage, les APL, ainsi que la prime d'activité. Au-delà de 1 885 euros de revenu, la prime d'activité n'est plus versée.

Ces aides complémentaires viendraient amoindrir le solde ne d'environ 200 euros.

Bien entendu, en cas de chômage durable, dans les deux cas une décote sur l'indemnité de chômage est opérée.

Elle se limite actuellement à 607 euros (montant du RSA une fois le chômage terminé), et à 600 euros si le Revenu Sociétal est mis en place, comme le montre la fin du tableau.

Nota 2 : Pour les personnes au RSA s'élevant à 607 euros, s'ajoutent en principe les APL, et éventuellement la prime d'activité qui n'ont pas été comptés dans le tableau.

Une fois le Revenu Sociétal mis en place le montant pourrait être plus faible de 300 euros si le bénéficiaire ne faisait définitivement rien.

Nota 3 : Le cas des retraités est évoqué à l'annexe suivante.

Annexe 7

Statistiques et données sur les retraites

Les deux tableaux suivants ne traitent pas des régimes spéciaux de retraite, pour lesquels des constats similaires peuvent être effectués.

Tableau 1 – Retraites de base exprimées en valeur nette

Montants en euros mensuels					
Retraites de base	Effectifs millions	Moyenne versée	Maxi possible	Revenu Sociétal	Perte/max
Privé					
CNAV	15,00	800	1 289	1 200	-89
MSA	0,45	788-1138	1 289	1 200	-89
Autres	1,55	?	1 289	1 200	-89
Public	4,00				
État		2 050	?	1 200	
CNRACL		1 814	?	1 200	
Autres		1 183/1250		1 200	

Nota : Le montant moyen versé comprend les prestations pour des retraites complètes et incomplètes intégrant aussi les pensions de réversion et les prestations complémentaires pour enfants.

Tableau 2 – Retraites complémentaires

Retraites complémentaires	Effectifs	Montant moyen net versé	Montant moyen net après Revenu Sociétal
Retraites du privé – ARCCO/AGIRC	13 500 000	431	431
Retraites du public – RAFFP – IRCANTEC	1 250 000 1 950 000	Voir nota 555	Idem 555

Nota 1 : Toutes ces retraites valorisées en points sont converties en euros

Nota 2 : Pour la retraite RAFP des fonctionnaires jusqu'à 5 125 points la retraite est versée en capital. Au-delà elle est versée en rente.

Tableau 3 – La question de la Tranches A de salaire

Le tableau suivant va montrer quel serait l'impact du Revenu Sociétal sur ce seuil pour le paiement des cotisations retraite

Montants en euros mensuels		
Valorisation	Actuellement	Après Revenu Sociétal
Tranche A	0 à 3 428 euros	0 à 1 888 euros

Le plafond de la Tranche A baisserait sensiblement et cela devrait induire une baisse du montant des cotisations pour l'ARRCO.

En revanche pour l'AGIRC, l'effet ne devrait pas se sentir car les cotisations au-delà de la Tranche A démarreraient plus bas. .

Annexe 8

Comparatif des modèles sociaux

Aides et protections sociales récurrentes	Actuelles	Avec Revenu Sociétal
Devant disparaître au niveau des personnes		
– Retraites de base CNAV et MSA	154,0	0,0
– Autres retraites de base du privé	2,2	0,0
– Autres retraites public (CNRCAL, Ircantec.)	22,4	0,0
– Bourses étudiantes et revenu d'engagement	5,0	0,0
– RSA/prime d'activité	26,0	0,0
– APL/ALS/ALF	18,0	0,0
– Minimum vieillesse (ASPA)	4,0	0,0
– Aides familles (enfance et enfant handicapé)	37,0	0,0
– Aides au handicap (AAH, APA, MPDH)	19,0	0,0
– Aide à la dépendance	11,0	0,0
Devant disparaître pour les entreprises		
– Financement de l'apprentissage	11,0	0,0
Total	309,6	0,0
Devant se réduire		
– Retraite de base de l'État	55,2	29,6
– Indemnités de chômage	39,6	1,8
– Indemnités journalières Sécurité Sociale	11,0	3,8
Total	105,8	35,2
Devant être maintenues		
– Santé (CPAM et MSA)	253,0	202,0
– Acc.de travail/maladies professionnelles	1,0	10,0
– Retraites ARRCO/AGIRC	87,0	87,0
– Retraites complémentaires du public	4,0	4,0
– Retraites complémentaires régimes spéciaux	58,0	58,0
Total	403,0	361,0
Nouveau dispositif		
– Revenu Sociétal	0,0	624,9
TOTAL GÉNÉRAL	818,4	1 021,1

Nota 1 : Ce tableau ne prend pas en compte les aides conjoncturelles actuelles destinées à pallier des dommages liés à des situations exceptionnelles (prix de l'énergie, inflation, etc.)

Nota 2 : Les prestations versées pour le Handicap (AAH) ainsi que la dépendance font partie de la cinquième branche de la Sécurité Sociale.

Nota 3 : Le montant des indemnités journalières pour arrêts maladie et de travail fait partie du budget de la CPAM, mais a été sorti de ce cadre, car il devrait fortement baisser

Nota 4 : Pour la Santé, la réduction mentionnée provient uniquement des baisses de masse salariale de la CPAM et de la réduction des coûts à financer de l'Hôpital

Annexe 9

Marges financières obtenues par l'État et les collectivités territoriales

Tableau 1 : Réduction des coûts de fonctionnement

Le premier tableau calcule pour ces deux institutions le gain qui serait opéré en masse salariale, du fait de la mise en place du Revenu Sociétal

Postes	État	Collectivités territoriales
Effectifs	2 500 000	2 000 000
Masse salariale chargée	132,0 milliards	71,0 milliards
Salaires bruts moyens mensuels		
– Actuels	2 639 euros	2 019 euros
– Après Revenu Sociétal	1 103 euros	483 euros
Impact du Revenu Sociétal		
– Réduction de masse salariale	2 124 euros	2 124 euros
– Contribution Revenu Sociétal	1 800 euros	1 800 euros
Gain mensuel résultant par agent	324 euros	324 euros
Gain annuel total	9,7 milliards	7,8 milliards
Gain sur réduction des cotisations sociales		
– Taux	10 %	10 %
– Gain mensuel par agent	110 euros	48 euros
– Montant total annuel du gain	3,3 milliards	1,1 milliard
Réduction retraite versée		
– Montant moyen mensuel versé	1 974 euros	
– Montant après Revenu Sociétal	774 euros	
– Gain mensuel moyen	1 200 euros	
Gain annuel total	36,0 milliards	
Gain global annuel	49,0 milliards	8,9 milliards

Nota 1 : La réduction de la masse salariale chargée est celle qui a été mentionnée au tableau 2 de l'annexe 2.

Nota 2 : Le salaire moyen mensuel qui ressortirait une fois le Revenu Sociétal mis en place baisserait de 1 536 euros par mois.

Nota 3 : La contribution au Revenu Sociétal est celle qui a été mentionnée au tableau de l'annexe 2

Nota 4 : Les tableaux de cotisations sociales pour les fonctionnaires et agents du service public montrent une baisse de 10 % sur les cotisations patronales du fait de la mise en place du Revenu Sociétal.

Le montant mensuel du gain a été calculé sur le salaire brut résultant de la mise en place du Revenu Sociétal.

Nota 5 : Pour ce qui est de la retraite de base, seule celle de l'État a été considérée, puisque celle-ci est payée directement par l'État aux agents retraités.

Tableau 2 : Suppression des aides versées

Ce second tableau liste les aides financées par ces deux institutions et qui ne seraient plus versées une fois le Revenu Sociétal mis en place

Aides et protections supprimées	État	Collectivités territoriales
Bourses étudiants et revenu d'engagement	2,8 milliards	
Aide de Solidarité aux Personnes âgées	4,0 milliards	
Aide Personnalisée à domicile		2,6 milliards
Financement de l'apprentissage	11,0 milliards	
RSA		11,3 milliards
Prime d'activité	10,0 milliards	
Total	27,8 milliards	13,9 milliards

Annexe 10

Utilisation des marges de manœuvre générées par la mise en place du Revenu Sociétal

	Montants annuels en milliards d'euros		
	État	Collectivités territoriales	Caisse gérant le Revenu Sociétal
Postes d'utilisation	76,8	21,8	37,9
Compensation des pertes de recettes			
Pertes en CSG	16,2		
Pertes en CRDS	3,2		
Impôt sur le revenu	0,1		
Solde disponible	57,3	21,8	37,9
Utilisations financières			
Remboursement dette	12,0	3,0	
Équilibrage budget	10,0		3,0
Productions rapatriées	3,0		
Salaires de l'Hôpital	10,0		
Subvention santé			8,0
Aide natalité/dépendance			2,0
Total	35,0	3,0	13,0
Investissements			
Mix énergétique	5,0		
Économies d'énergie		6,0	
Infrastructures	5,0	7,0	
Filière hydrogène	4,0		
Réarmement	5,0		
Start up technologiques		4,0	5,0
Assistance aux entreprises			15,0
Réinsertion des SDF	1,0		
Monde carcéral	1,0		
Total	21,0	17,0	20,0
Solde non employé	1,3	1,8	4,9

Nota 1 : Les données figurant dans le tableau suivant ne sont qu'une proposition qui pourrait évoluer chaque année en fonction des

priorités politiques que se fixerait le Gouvernement et qui devrait être votée par les deux assemblées

Nota 2 : Les montants mentionnés en rubrique utilisations financières peuvent évoluer chaque année, en revanche les investissements devraient avoir une pérennité sur plusieurs années en fonction de leur nature.

Nota 3 : Les montants mentionnés sont additionnels à ceux que le gouvernement a déjà décidés.

